

Comité permanent des finances (FINA)

Consultations prébudgétaires 2012

Don Elliott

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Maintenir le financement des institutions et des programmes publics, comme la CBC et l'ONF, qui aident à stimuler et à soutenir l'économie numérique canadienne de manière à préserver le rétablissement économique du Canada. Les industries culturelles du Canada jouent un rôle important pour la prospérité financière de la nation. La culture contribue à hauteur de plus de 46 milliards de dollars à l'économie canadienne et fournit plus de 640 000 emplois au Canada. Si l'on tient compte des apports directs et indirects et des retombées, les industries culturelles représentent 7,4 % du PIB du Canada, soit trois fois plus que l'industrie des assurances au Canada et deux fois la taille de l'industrie forestière canadienne. La culture n'est pas une frivolité, c'est une industrie mature animée par des innovateurs et des entrepreneurs, basée sur des ressources renouvelables. La CBC/Radio Canada est un moteur essentiel de l'économie canadienne, elle stimule la création d'emplois et les affaires partout au Canada. Selon une étude récente effectuée par Deloitte, pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral dans le radiodiffuseur national du Canada, trois dollars sont réintroduits dans l'économie canadienne. Nous demandons instamment au gouvernement fédéral de rétablir les crédits parlementaires affectés au radiodiffuseur national et de poursuivre le travail d'élaboration d'un marché de sept ans entre le Parlement et la CBC qui fait état des attentes et qui garantit un financement indexé à l'inflation afin d'aider à promouvoir et à renforcer la croissance économique du Canada. L'Office national du film (ONF) est reconnu partout dans le monde comme l'un des grands ateliers culturels et, depuis plus de 70 ans, il crée des documentaires, des films d'animation et des productions de médias numériques innovateurs en plus d'ouvrir la voie à de nombreuses innovations techniques. Le budget fédéral de 2012 prévoyait des compressions de 6,68 millions de dollars au niveau des crédits parlementaires affectés à l'ONF sur une période de trois ans, ce qui a non seulement entraîné la perte d'emplois mais aussi des réductions de services pourtant bien nécessaires. L'ONF a fait ses preuves en tant qu'innovateur dans le domaine numérique et il est le principal producteur de films public au Canada et c'est pourquoi il faudrait rétablir en totalité les crédits parlementaires consentis à cet organisme et veiller à mettre en place un financement à long terme de manière à ce que l'ONF puisse continuer à faire connaître les histoires et les perspectives canadiennes dans le monde entier.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Le gouvernement doit augmenter l'aide financière au Fonds des médias du Canada et à Téléfilm Canada, deux moteurs artistiques et économiques qui diffusent des produits culturels canadiens partout dans le monde tout en stimulant la création d'emplois ici même au Canada. De plus en plus, les productions canadiennes suscitent de l'intérêt, non seulement ici au Canada mais aussi à l'étranger. À la télévision,

grâce à des émissions comme *Rookie Blue*, *Flashpoint*, *Republic of Doyle*, *The Listener*, *Heartland*, *Degrassi* et *Saving Hope*, on s'assure que les Canadiens regardent plus de programmes télévisés en anglais produits ici même au Canada que jamais auparavant. Bon nombre de ces émissions fracassent des records au Canada et aux États-Unis et remportent sans cesse leur case horaire. Ce succès est attribuable en grande partie au Fonds des médias du Canada (FMC), qui a soutenu la création de 4 400 heures de nouveau contenu canadien dans le cadre de la programmation canadienne uniquement en 2009-2010. Le FMC, qui entreprend sa troisième année d'existence, a contribué à hauteur de plus de 58 millions de dollars au financement de 112 productions, créant des milliers d'emplois directs et indirects pour les Canadiens dans un large éventail de spécialités et de compétences. En 2010, des émissions financées par le FMC ont été vendues dans 45 pays et régions, sur tous les continents. Au guichet, les ventes internationales de productions canadiennes ont bondi en 2011, passant de 22 millions de dollars à 51 millions de dollars, en raison principalement de films comme *Le Monde de Barney*, *Incendies* et *Monsieur Lazhar*, tandis que, au niveau national, on a observé une hausse de 11,6 % des recettes-guichet. Les ventes nationales, y compris les DVD, la vidéo sur demande et la télévision payante, ont augmenté, passant de 15 millions de dollars à 34 millions de dollars. Malheureusement, en raison des compressions récentes des crédits parlementaires affectés à Téléfilm Canada, le mandat de la société d'État, soit encourager et promouvoir l'industrie audiovisuelle du Canada et assurer le suivi de la valeur des exportations dans le monde entier, pourrait être menacé. Nous recommandons fortement de rétablir la totalité des crédits parlementaires destinés à Téléfilm Canada et de donner aux créateurs canadiens le soutien dont ils ont besoin pour exceller sur la scène internationale compétitive.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'oeuvre?

Le gouvernement doit investir dans des services comme *Performing Arts Lodges of Canada* et le CSARN, lesquels visent à répondre directement aux besoins uniques de certains de nos citoyens les plus vulnérables, à savoir les artistes âgés. Les artistes âgés forment un segment important de notre patrimoine culturel commun; ils sont les créateurs et les gardiens de notre identité canadienne unique. Malheureusement, il se trouve qu'ils forment aussi l'un des segments les plus vulnérables de la population canadienne et ils sont particulièrement vulnérables face aux fluctuations économiques. PAL Canada est un organisme cadre national assurant les liaisons entre les sept divisions PAL à Halifax, Toronto, Stratford, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver. PAL a pour mandat d'aider les artistes de spectacle âgés – ou ceux ayant des problèmes de mobilité et de santé – en leur offrant un logement abordable et une aide au chapitre des soins de santé. PAL a toujours comme objectif de mettre en place des divisions dans chaque centre où le nombre le justifie de sorte que les artistes âgés puissent conserver leur indépendance et, à la fin de leur carrière, bénéficier de soins fournis par et dans leur propre collectivité. Le *Canadian Senior Artists Research Network* (CSARN) (réseau de recherche sur les artistes âgés du Canada) a été créé par la communauté artistique et culturelle pour aider les artistes vieillissants, qui ont grandement contribué à la culture et à l'économie du Canada, à vivre leurs dernières années dans la dignité et le respect. Le CSARN aide les artistes âgés en rassemblant, en mettant à jour et en diffusant de l'information sur les services, les programmes, les mesures et les systèmes existants offrant un soutien aux artistes âgés. Le CSARN contribue aussi à déterminer les lacunes et à mettre en place de nouveaux services pour aider les artistes âgés dans des secteurs où ils sont actuellement mal desservis.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Élargir et améliorer les crédits d'impôt existants pour la création de contenu audiovisuel et mettre en place des mesures pour inciter les annonceurs à soutenir les sites Web présentant du contenu canadien. Les crédits d'impôt dans le domaine audiovisuel sont un moyen efficient et efficace d'accroître la compétitivité du Canada et d'attirer les investissements internationaux. Nous recommandons que le gouvernement augmente le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) et le crédit d'impôt pour service de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP). Prenant appui sur le rapport de 2004 du Comité des finances de la Chambre des communes, nous proposons de faire passer le CIPC de 25 % à 35 % et le CISP, de 16 % à 26 %. Il faudrait élargir les critères d'admissibilité à ces crédits d'impôt pour inclure tous les coûts inhérents à la production, y compris les coûts de post-production comme en Ontario et au Québec, et non pas seulement les coûts de main-d'œuvre comme c'est le cas actuellement. Nous recommandons aussi que le gouvernement fédéral mette en place un crédit d'impôt axé sur la main-d'œuvre pour les médias numériques et interactifs similaire aux crédits d'impôt actuellement offerts dans un certain nombre de provinces. Nous invitons aussi fortement le gouvernement à offrir des incitatifs aux annonceurs pour qu'ils augmentent le volume de présentation des produits canadiens et contribuent à créer des emplois. Un moyen simple pour ce faire consiste à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon à consentir aux annonceurs des déductions fiscales pour la publicité sur des sites Web appartenant à des intérêts canadiens ou l'utilisation de services accordant la préséance au contenu médiatique numérique canadien. Cette disposition se fonde sur les dispositions existantes figurant à l'article 19.1 de la Loi concernant la non-déductibilité de la publicité dans les stations radio à la frontière américaine qui encouragent les annonceurs à utiliser les radiodiffuseurs canadiens. Ces déductions fiscales existent actuellement dans l'industrie des magazines et des journaux et devraient être élargies pour couvrir tous les types de médias.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Rétablir l'étalement de l'impôt sur le revenu pour les artistes professionnels et mettre en place une exemption pour le revenu tiré du droit d'auteur et le revenu résiduel. Les travailleurs culturels éprouvent de nombreuses difficultés tout au long de leur vie professionnelle. En tant que travailleur autonome exploitant une petite entreprise, les artistes et les musiciens n'ont pas automatiquement pleinement accès aux programmes comme l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada, contrairement aux employés à temps complet traditionnels. Ils sont aussi assujettis à un régime fiscal qui est favorable aux employés et à l'organisation traditionnelle du lieu de travail et qui ne répond pas aux besoins uniques des entrepreneurs créatifs autonomes dont le revenu peut varier énormément d'une année à l'autre. Par exemple, un artiste qui atteint subitement la notoriété en tenant un rôle de premier plan dans une série télévisée, pour lequel il est bien payé, peut par la suite passer de nombreuses années de vaches maigres consacrées suivre une formation, à travailler de façon intermittente, à faire inlassablement son auto-promotion et à participer à des centaines d'auditions. Mais si la série prend fin, l'artiste peut très bien se trouver à nouveau dans une situation économique plus humble et difficile. Malheureusement, cet artiste est imposé pendant son année de succès comme

s'il s'agissait de son revenu annuel normal. L'étalement du revenu n'est pas un concept nouveau au Canada. Avant l'abolition des dispositions régissant l'étalement du revenu en 1988, les lois fiscales canadiennes reconnaissaient la nature changeante du revenu des artistes. De nombreuses aires de compétences ont également des dispositions permettant aux artistes d'étaler leur revenu aux fins fiscales sur un certain nombre d'années. En 2004, le Québec a instauré l'étalement fiscal pour les artistes et d'autres créateurs, leur permettant de reporter l'impôt sur une portion de leur revenu de redevances. En Australie, aux termes de l'Income Tax Assessment Act, 1997 (loi de l'impôt sur le revenu), les artistes ayant des revenus variables peuvent étaler leurs gains aux fins fiscales sur une période maximale de cinq ans. D'après l'UNESCO, l'étalement du revenu des professionnels culturels est aussi pratiqué en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas, en Grèce, en France, au Royaume-Uni et au Luxembourg, entre autres pays. Au moyen de quelques changements simples à deux bulletins de l'ARC, le gouvernement fédéral pourrait mettre en place un système d'étalement rétroactif de l'impôt sur le revenu sur une période de quatre ans qui profiterait directement aux artistes canadiens. Clairement, il serait ainsi possible d'améliorer grandement la vie professionnelle des artistes canadiens sans l'adoption d'une nouvelle loi. Au lieu de cela, quelques modifications simples aux bulletins d'interprétation de l'Agence du revenu du Canada, soit IT-525R pour les Artistes de la scène et IT-504R2 pour les Artistes visuels et écrivains, permettraient de rétablir l'équité fiscale qui a été enlevée aux artistes canadiens en 1987. Nous recommandons aussi d'accorder aux artistes professionnels une exemption fiscale de 15 000 dollars sur le revenu tiré du droit d'auteur et des paiements résiduels. Une telle exemption est déjà accordée au Québec; en effet, lorsque le revenu total d'un artiste est inférieur à 30 000 dollars, la première tranche de 15 000 dollars touchés sous forme de redevances est exonérée d'impôt.